



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet **Autorisation de signature des marchés de travaux de construction d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports**

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier les marchés liés aux travaux de construction d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports, suite à l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement des offres.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	95 056,00 € HT	0 €
Recettes	Subvention de l'Etat (DETR) en cours d'instruction	0 €
Total	95 056,00 € HT	0 €

RAPPORT

Exposé des motifs

1- Contexte :

Le service sports et manifestations utilise actuellement le local de Roc Chêne pour stocker du matériel. Dans la perspective de la vente du domaine, il convient de déménager tout ce matériel.

N'ayant pas d'autres locaux de stockage à disposition et afin également d'optimiser la logistique et réduire les déplacements, il a été décidé de construire un nouveau bâtiment de stockage au sein du parc municipal des sports.

Une consultation a donc été lancée pour attribuer les marchés de travaux pour cette construction. La maîtrise d'œuvre est assurée en interne par les services municipaux.

2- Procédure :

La commune de Saint-Junien a lancé le 13 juin 2025 une consultation avec publication sur les supports habilités à recevoir les annonces légales.

La procédure administrative a été engagée en référence aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123.8 du Code de la commande publique régissant la procédure adaptée.

Les dépenses seront constatées au budget principal de l'exercice 2025 de la commune de Saint-Junien. Une demande de subvention par l'Etat au titre de la DETR est en cours d'instruction.

La consultation était divisée en lots comme suit :

- **Lot 1 - Terrassement, fondation, enrobé**
- **Lot 2 - Charpente métallique - couverture - bardage - ouvertures**

Il n'était pas prévu de variante exigée, ni de prestation supplémentaire éventuelle. Les variantes à l'initiative des candidats étaient autorisées.

Les prestations sont traitées à prix globaux et forfaitaires.

Le montant des travaux avait été estimé à 100 000,00 € hors taxe.

Le commencement d'exécution des travaux est prévu début 2026 pour une durée globale de 4 mois maximum.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 16 octobre 2025 et a rendu un avis favorable sur l'analyse et le classement des offres proposés, avant attribution par le Maire.

Pour rappel, le Maire n'est autorisé par délégation à signer les marchés que jusqu'à 90 000 € hors taxe, il est donc nécessaire de l'autoriser à signer, dans la limite des crédits votés au budget de l'année en cours, le marché attribué dans le cadre de cette consultation.

C'est pourquoi il est proposé au conseil Municipal d'autoriser le maire à signer les marchés suivants, dont les offres sont les mieux classées au regard des critères d'analyse énoncés au règlement particulier de la consultation :

- Lot 1 : SAS Mazière Michel dans sa solution variante "longrines" pour un montant prévisionnel hors taxe de 35 131,00 €.
- Lot 2 : société ABCI pour un montant prévisionnel hors taxe de 59 925,00 €.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève donc à un total de 95 056,00 € hors taxe.

DÉCISION

Vu le montant estimé et les crédits votés au budget pour l'opération décrite ci-dessus

Vu le registre des dépôts et le procès-verbal d'ouverture des plis

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu le procès-verbal de la commission des marchés à procédure adaptée

Le Conseil municipal, après délibération

- **APPROUVE** le choix des offres qui sont considérées, au vu du rapport d'analyse et du classement établi en référence aux critères d'analyse listés au règlement particulier de la consultation, comme les mieux disantes

- **AUTORISE** le maire à signer et notifier les marchés de travaux de construction d'un bâtiment de stockage au parc municipal des sports, ainsi que tout document y afférent

- **CONSTATE** l'inscription des crédits au budget principal de la commune de Saint-Junien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beudet

Le Secrétaire,